



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M MARTI RAYMOND  
1 RUE JULES MASSENET  
65200 BAGNERES DE BIGORRE

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 66 049 513 443  
Référence de l'avis : 18 65 4025835 30  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0010957 04  
RUM\* : FR46ZZZ005002M365001095704  
Numéro de propriétaire : 059 M00916 V

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBK5DH  
M MARTI RAYMOND ANDRE

PROP/INDIVIS 11141 MBK5DJ  
MME CIORTEA ANA MARIA

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 06/09/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018  
\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 303,00 €**

#### Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 559,00 €

Acomptes mensuels versés 1 256,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

65005

#### Compte à débiter :

FR76 1310 6004 4013 1034 9410 169  
M MARTI RAYMOND ANDRE  
CRCA LEGUEVIN

#### Prochaines échéances 2018 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2018

17 SEPTEMBRE 2018	157,00 €
15 OCTOBRE 2018	146,00 €

#### AVIS D'ÉCHÉANCES 2019 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2019	155,00 €	17 JUIN 2019	155,00 €
15 FEVRIER 2019	155,00 €	15 JUILLET 2019	155,00 €
15 MARS 2019	155,00 €	16 AOUT 2019	155,00 €
15 AVRIL 2019	155,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	155,00 €
15 MAI 2019	155,00 €	15 OCTOBRE 2019	155,00 €

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** :  
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
 TRES BAGNERES BIGORRE CAMPAN  
 32 AVE GERUZET BP 129 - 65201 BAGNERES DE BIGORRE  
 Tél : 05 62 95 02 85 Courriel : [t065005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t065005@dgfip.finances.gouv.fr)  
  
 • Sur le montant de votre impôt :  
 SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : [sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.hautes-pyrenees@dgfip.finances.gouv.fr)

\*(Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **65 HAUTES PYRENEES**

Commune : **059 BAGNERES-DE-BIGORRE**

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017	21,50 %	%	%	2,80 %	24,69 %	%	%	%	
Taux 2018	21,50 %	%	%	2,80 %	24,69 %	0,205 %	%	%	
Adresse		9 RUE DES THERMES					14,80 %		
Base ①	2028			2028	1968	2028	2012		
Cotisation	436			57	486	4	298		
Cotisation lissée ②	508			65	574	4	346		1497
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2017	513			65	580	-	349		
2018	508			65	574	4	346		1497
Variation	-0,97 %	%	%	0 %	-1,03 %	- %	-0,86 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « collectivité »							Droit fixe :		
Il est rappelé qu'un lissage de - 27 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			62
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1559</b>
Références administratives : 650 50 021 005 059 059 W B									